

# LA PROMENADE LAMBERT MAY À CAGNES-SUR-MER

## LE CONTEXTE DU PROJET



Le site de la **future Promenade Lambert May** est localisé en centre-ville de Cagnes-sur-Mer, à **proximité du péage de l'autoroute A8** et du **Pôle d'Échange Multimodal**. Le secteur est contigu au giratoire Bachaga Boualam au Nord et à l'Avenue de Grasse au Sud.

Le site est aujourd'hui occupé par **une friche** et partiellement par un **espace de stationnement temporaire**. On retrouve au Nord le cours d'eau du **Malvan**, affluent de la Cagne, qui s'écoule à l'air libre avant d'être recouvert à l'Est du site de projet.



### HISTORIQUE DU SECTEUR



*Friche industrielle*  
(vue depuis l'Avenue de Grasse)

*Parking provisoire au Sud*  
(vue depuis l'Avenue de Grasse)



*Promenade arborée*  
(vue depuis l'Avenue de Grasse)

2008

2023

2028

### ÉTAT DES LIEUX

#### ✓✓ Un espace vacant laissé en friche au coeur d'un quartier dynamique en plein développement.

Le secteur Lambert May représente une **surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup>**, aujourd'hui non exploitée et laissée en état de **friche urbaine** suite à la fermeture et à la démolition de l'industrie pré-existante. Le potentiel du site pour la création d'un **lieu de vie** agréable et convivial ainsi que d'une **nouvelle voie de circulation** favorisant l'**usage des modes doux** est donc un atout majeur.

#### ✓✓ La proximité d'équipements et d'infrastructures centraux de la commune

Le site de projet est localisé à proximité du **Pôle d'Échange Multimodal (PEM)** ainsi que du **péage autoroutier de Cagnes-sur-Mer**, de la pénétrante (**Avenue des Alpes**) qui permet de relier Vence et de l'Avenue de Grasse. Le secteur largement fréquenté est inclus au sein d'un projet de **réaménagement global du quartier**.

#### ✓✓ Un secteur engorgé aux heures de pointe

La **forte fréquentation du quartier** et le **trafic de transit**, notamment aux heures de pointe, provoquent des embouteillages. La création d'une nouvelle voie routière sur le secteur Lambert May ainsi que la **mise en valeur des modes doux** (pistes cyclables notamment) limiteront les phénomènes de congestion, venant **renforcer le maillage transversal** entre les avenues de Grasse et des Alpes et permettant une **meilleure répartition des flux** avec l'avenue de la Roseraie.